

Un magistrat vaudois : Alphonse Nicole-Du Pan (1789-1874)

Autor(en): **Chapuisat, Edouard**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **52 (1944)**

Heft 1

PDF erstellt am: **27.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-40578>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Un magistrat vaudois :
ALPHONSE NICOLE-DU PAN
(1789-1874)

par Edouard Chapuisat

Cette notice biographique a été rédigée en grande partie d'après des documents conservés à Trélex par l'auteur.

I

Au XVII^e siècle, les Nicole de Chartres sont gens de robe et très considérés. Ils se disent originaires d'Italie, où ils auraient porté le nom de Niccolo. L'un d'entre eux, Pierre Nicole, a conquis la renommée par ses ouvrages, par son courage, par l'élévation de sa pensée à laquelle Port-Royal avait offert un émouvant asile, par l'amitié qui le liait à Pascal ; et ne fut-il pas l'un des maîtres de Racine ?

Si Pierre Nicole engagea une polémique amère contre les Jésuites, s'il dut quitter momentanément Chartres et la France, il n'abjura pas le catholicisme et put, grâce à l'intervention de l'archevêque de Paris, regagner son pays.

Il en va autrement avec Abel Nicole. Ce fils d'un conseiller, juge au présidial de Chartres en Beauce, a embrassé la Réforme et n'entend pas abdiquer devant sa conscience. Menacé, il part. Son frère demeure dans l'Eglise et ne quitte pas Chartres. En 1774 encore, on trouve un Nicole écuyer, lieutenant général honoraire du bailliage-présidial à Chartres, et un Nicole poète. C'est là, du moins, la tradition de famille dont Alphonse Nicole-Du Pan devait avoir les échos à la fin du XVIII^e siècle, grâce,

surtout, à l'intérêt qu'y avaient pris deux de ses tantes : Mlle Esther Rochmondet, férue de généalogie, et Mme Salomon Reverdil-Nicole, toutes deux fort cultivées.

La tradition poursuit : Abel Nicole abandonne ses biens, traverse la France et franchit, dans le plus complet dénuement, la frontière du pays de Vaud. Au fort de sa misère, il apprend qu'il y a dans la Vallée de Joux une famille portant le même nom que le sien et qui serait d'origine française. Il reprend son bâton de fugitif et réussit à rejoindre les Nicole établis de l'autre côté du Jura. Il est mal accueilli. S'il est pauvre, les Nicole de la Vallée de Joux ne sont pas riches. Ils sont méfiants. Ce prétendu parent ne leur paraît guère apte à les aider dans leur labeur agricole. Abel est intelligent, cultivé, mais rien ne permet de supposer qu'il pourrait s'astreindre à la vie pénible du paysan. Au reste, les Nicole de Chartres et ceux de la Vallée de Joux sont-ils vraiment parents ? Problème ! Les Nicole de la Vallée y fixèrent leur résidence plus d'un siècle avant l'arrivée d'Abel Nicole au pays de Vaud. Vinrent-ils, eux aussi, de Chartres ? Plusieurs d'entre eux portaient autrefois le nom de Nicoulaz qui, au XVIII^e siècle seulement, se transforma en Nicole.

Laissons la tradition et rapportons les faits établis. Abel étudie les sciences médicales et chimiques¹. En 1668, on le trouve établi à Lonay, sur Morges. En 1665 et 1677, il est mentionné comme bourgeois de Lonay. Les documents officiels lui donnent le titre de « médecin de Lonay » ; il est aussi « régent d'eschole » et chantre de l'église². Là ne se borne pas son activité : le Jura contient des gisements métalliques ; il entreprend leur recherche, excitant ainsi la méfiance des autorités. Mais il en est d'intelligentes ! Le bailli de Romainmôtiers,

¹ Nous possédons sa balance de précision, conservée dans un étui de cuir aux ornements dorés.

² Renseignements dus à l'amabilité de M. le professeur Frank Olivier à Lausanne (lettre du 2 octobre 1943). — Sur Abel Nicole, voir *Médecine et Santé dans le Pays de Vaud*, par le D^r Eugène Olivier, *passim*.

D'après le D^r Eugène Olivier, Abel Nicole a la réputation d'être un médecin habile, spécialisé dans le traitement des maladies mentales, « opérateur » assez averti de ce qui concerne les cas de « demanse » pour que la « direction des pauvres » de Lausanne fasse appel à son concours.

S. E. Jean-Rodolphe de Willading « commis pour la Recherche et Découverte des Minéraux rière la Jurisdiction du Canton de Berne en Suisse », signe, le 16 mai 1689, une ordonnance en vertu de laquelle « Honorable et Prudent Abel Nicole, Médecin » se voit concéder, pour lui et ses héritiers, le tiers de toutes les mines qu'il pourrait découvrir. Il y a plus. Désireux de mettre un point final aux tracasseries dont Abel Nicole fut l'objet, M. de Willading ajoute : Nous « lui despartissons l'Amnistie et plein pardon mentionné dans Nos Patentes pour tout ce qu'il pourrait avoir ci-devant et jusques à présent secrètement creusé (manié, trafiqué, fondu, et mis en son usage particulier) de Mines, de sorte que lui et les siens en doivent demeurer irrércherchables, moyennant que dès aujourd'hui Il Nous adresse et descouvre fidèlement de temps en temps, et sans retard, toutes les mines dont il a, et pourra avoir, connoissance ».

Si Abel poursuit à la fois une carrière de médecin et de prospecteur, son fils Maire-Louis, baptisé le 21 avril 1672, s'adonne complètement à la médecine. Abel ne put faire des études régulières, tandis que Maire-Louis coiffe le bonnet de docteur. Il enseigne. Un acte du 16 juin 1710 ténorise le contrat passé entre « Monsieur Nicolle Docteur Et medecin a Lonay d'une part Et le Sr Jean Abraham Morel de Montricher D'autre part, Assavoir que Le susdt, Sr Morel s'est Loué, Et Engagé, pour apprendre Lart de medecine aupres du susdt. monsr. Nicolle pour le Temps et terme de seyze mois ». Morel paie cinq cents florins pour son initiation, « outre une pistolle pour les Espingles de Madame Nicolle ». De son côté, le docteur Nicole s'engage à apprendre au sieur Morel tout ce qu'il sait lui-même et à l'autoriser à copier « tous ses Livres de doctrines sans Luy rien sceller ». Morel n'est pas sans instruction, aussi est-il chargé, en vertu du même contrat, de servir de précepteur au sein de la famille Nicole. En contre-partie, il obtient de bénéficier de la « moittié de toutes les saignées qu'il pourra faire Lorsquil y sera Envoyé ».

La carrière du docteur Nicole se déroule heureuse et honorable. Bon praticien, il va chevauchant d'un village à l'autre,

surtout de Lonay à Trélex, visitant les malades rencontrés sur sa route et retrouvant toujours une importante clientèle à son retour au logis.

Trélex l'attire particulièrement et, plus encore, demoiselle Anne-Marie Gruaz, fille de feu Egrège Esaïe Gruaz. Bourgeois de Trélex, notaire, commissaire d'extentes, soit commissaire arpenteur, châtelain de Begnins et juge du consistoire de Trélex, Esaïe Gruaz appartenait à une famille du pays de Gex, réfugiée dans le pays de Vaud pour échapper aux persécutions contre les protestants. Au contraire d'Abel Nicole, Esaïe Gruaz était fort riche : ses fonctions publiques lui rapportaient plus que les forages et les soins médicaux entre lesquels Abel avait partagé son temps. C'est pour pouvoir plus facilement gérer les biens de son épouse que Maire-Louis prend domicile à Trélex dont il a acquis la bourgeoisie le 24 avril 1693.

Jovial, rempli d'entrain, le docteur Nicole est doué d'une force peu commune ; il est capable de soulever et de mettre sur son fond un tonneau de vin de la contenance d'un char ! « Malheureusement, (son arrière petit-fils Nicole-Du Pan le note), il avait un peu trop de faible pour cette boisson ». Dès lors, on profite de lui ; on lui fait signer de redoutables cautionnements. Lorsqu'il meurt en 1715, sa veuve et ses enfants se trouvent dans la gêne et pris dans les lacs de coûteux procès.

Le jeune Claude-Olivier-Ferdinand ne se laisse pas décourager. L'adversité stimule son activité et son industrie. Après un apprentissage commercial, après avoir rempli des fonctions de commis, il fonde lui-même à Nyon une maison de banque et de commission, qui sera connue sous la raison sociale « Nicole et Galliard ». Et c'est le retour de la famille à l'aisance. C'est aussi, le 27 avril 1752, l'accession à la bourgeoisie de Nyon. On voit bientôt Claude Nicole membre du Conseil des Douze de la ville, châtelain de Trélex et juge au consistoire du même village. (Son fils aîné lui succédera au Conseil de Nyon et son fils cadet dans ses deux charges à Trélex.) Sociable et gai, Nicole, qui a une belle voix, se plaît à la faire entendre. Il compte de nombreux amis, mais les circonstances qui l'ont astreint à fournir un travail

acharné l'empêchent de se marier avant l'âge de quarante-neuf ans. Il épouse alors Julie-Françoise-Elisabeth Damond, d'une famille particulièrement considérée à Nyon qui garda longtemps le souvenir du banneret Claude Damond, connu pour sa rudesse bon enfant. La jeune femme meurt en couches, après moins d'une année de mariage. Deux ans plus tard, Claude Nicole épouse une parente éloignée de sa première femme, « Vertueuse Demoiselle Louyse-Julie-Andrienne, fille de feu Noble et Spectable Jost de Martigny, en son vivant ministre à Coppet, et de Noble et vertueuse Dame Claudine Emélie de Martines, ses père et mère »¹.

Le 4 janvier 1793, le châtelain s'éteindra à Nyon chez sa fille, Mme Reverdil, épouse d'Elie-Salomon-François Reverdil, ce Nyonnais qui fut conseiller d'Etat du roi de Danemark, puis, de retour au pays de Vaud, lieutenant baillival. Avec Mme Reverdil, il laisse deux fils, Jean-Justin-Marc et Claude-Etienne-François. Tandis que l'aîné devait conquérir le grade de capitaine-lieutenant effectif dans un régiment suisse au service de Sardaigne, François, de nature plus calme, fait des études à Genève avant d'entrer à l'université de Tubingue où le célèbre Hoffacker attire la foule des étudiants en droit. Plusieurs Vaudois, qui joueront plus tard un rôle important, s'y rencontrent avec lui : Louis Secretan, futur landamman, Louis Cassat et Samuel Clavel de Brenles, tous deux futurs juges d'appel, Favre de Ribeaupierre, futur pasteur. Un ami allemand, le baron de Senkenberg, l'introduit dans les salons où se fait de la bonne musique ; il entreprend maintes chevauchées dans les environs

¹ C'est par leur ascendance Martines que les Nicole sont apparentés à la famille royale de Portugal issue de Don Antonio, prieur de Crato, proclamé roi à Santarem en 1580. Son fils Emmanuel avait épousé Emilie de Nassau, fille de Guillaume le Taciturne et sœur du « stathouder » Maurice de Nassau. La fille d'Emilie épousa Jean-Théodore de Croll, baron de Prangins et quartier-maître général des armées de S. A. S. le duc de Parme. Le couple eut plusieurs enfants. L'un d'eux, Aemilia-Catherine, épouse le banneret Claude Damond ; leur fille Juliane-Catherine, épouse Henry de Martines, écuyer, seigneur de Sergier ; leur fille Claudine-Emélie épousera Jost de Martigny. (Cf. *Souvenirs de famille*, ms. par Alphonse NICOLE-DU PAN, conservé à Trélex chez l'auteur, et *Don Antonio, Prieur de Crato*, par le vicomte DE FARIA, 2 vol., *passim*.)

de la vieille cité universaire ; malgré son humeur pacifique, il ne peut éviter deux duels, au cours desquels il met ses adversaires hors de combat. Le 20 juin 1782, il obtient le grade de docteur *juris utriusque* avec une dissertation latine soutenue publiquement, *Histoire du droit civil de l'exhérédation et de la prétérition*.

François Nicole entend s'installer comme avocat sans quitter la maison paternelle. Il remplace un stage par les conseils que lui donne le secrétaire baillival de Nyon, Aneth, rompu de longue date à la pratique des affaires. « Mon cher ami, disait plus tard celui-ci, perspicace et railleur, à Alphonse Nicole-Du Pan, quand vous préparerez votre premier plaidoyer, allez dans le jardin, placez-vous devant un carré de choux et récitez-leur votre affaire. Puis, quand vous paraîtrez devant vos juges, persuadez-vous que ce sont toujours là vos choux ; cela vous donnera bon courage, sans leur faire aucun tort, car je vous garantis qu'ils y voient clair autant que des choux pommés. » François a-t-il suivi cet avis ? Le fait est que, le 2 mars 1789, il reçoit la patente d'avocat auprès de la Chambre suprême des appellations du pays de Vaud, cour souveraine siégeant à Berne. A cette époque, il est déjà châtelain de Trélex et va être nommé, la même année, juge du vénérable consistoire du même lieu. Le 27 août 1788, il avait épousé Jeanne-Marie, dite Manette Moulto.

Le jeune ménage s'est installé au château de Duillier, où réside Mme Moulto, veuve de Paul Moulto, l'ami de Rousseau. Dans ce château, propriété du comte de Marsay, plusieurs familles ont trouvé asile ; c'est là que, le 5 octobre 1789, Alphonse Nicole-Du Pan voit le jour. Jusqu'à sa dernière heure, celui qui devait remplir tant d'emplois honorables, gardera le souvenir des premières années de sa vie, passées à Duillier. En 1792, l'arrivée des troupes bernoises émeut la région. Elles se portent au secours de Genève, assiégée par le général de Montesquiou, qui vient de conquérir la Savoie. Mme Moulto est contrainte de loger des officiers au château ; les vastes greniers servent de cantonnements pour la troupe, à la grande joie

des enfants, tandis que leurs parents s'intéressent à la revue passée dans les prés de Changins. Toutes les belles dames de Nyon sont là, feignant de ne pas trembler lorsque l'artillerie entre en manœuvre et lance ses décharges aux échos du Jura.

La tempête révolutionnaire sévit en France. Duillier accueille des réfugiés : voici M. Caze, de Marseille, un peu superstitieux ; plusieurs jours durant, ce jovial amphytrion se fait taciturne, puis, sitôt qu'il apprend le décès d'une brave et vieille cuisinière, Madelon Bugnon, adorée de toute la famille, il retrouve sa verve et son entrain. La cause ? On le presse de questions. Et il avoue, avec son accent provençal : « Je m'en vas vous dire tout le mystère : plusieurs nuits de suite, le *chat-tuant* est venu chanter devant ma fenêtre et j'avais tout d'abord cru que c'était pour moi. A présent que je vois que c'était pour Madelon, j'en suis fâché pour la pauvre femme, mais j'en suis bien soulagé pour mon compte. » Autre incident à l'occasion du décès de la Madelon. Enveloppée dans son suaire, elle gît sur son lit dans la chambrette attenante à la cuisine du château. Un jeune domestique, respectueux de traditions ancestrales, conduit le petit Alphonse Nicole auprès de la morte et lui enjoint de frapper la plante des pieds de la Madelon avec l'échalas qu'il tend à l'enfant.

L'enfant ! les enfants ! Il y a dans le château une joyeuse bande toujours à l'affût du premier nid qui pourrait surgir sur un buisson d'épines du Bois-de-la-Cour, guettant les derniers nuages roses courant à la fin du jour au dessus de la crête du Jura, se haussant sur la pointe des pieds pour mieux voir les cartouches de ces anciennes cartes de géographie, suspendues dans les corridors, où des sauvages et des animaux domestiques situent tour à tour les pays représentés. Et c'est les histoires contées par la grand-mère Moulto, ou la lecture de *Télémaque*, dans ce grand *in-quarto* orné de gravures enchanteresses. C'est les récits des « Messieurs » au retour de la chasse, la musique avec le bon voisin M. de Cottens, des Grâces. Parfois ces messieurs « s'adonisent » le soir pour se rendre à quelque assemblée de la société de Nyon, « dès longtemps renommée pour sa gaîté ainsi que par la beauté et l'agrément de ses femmes », auxquelles

on apporte de Duillier des bouquets, soigneusement enveloppés dans des feuilles de choux.

En France, la Terreur ; ici, l'oubli des souffrances ; les émigrés dansent, à peine émus devant cette petite feuille imprimée portant la liste des exécutions dans leur pays, avec, en tête, une guillotine. En 1794, la Terreur fait aussi son œuvre cruelle à Genève. L'oncle d'Alphonse Nicole, l'ancien syndic Cayla, en est l'une des victimes ; il tombe au Bastion Bourgeois sous les balles des révolutionnaires en proclamant qu'il pardonne à ses juges et à ses bourreaux. La même année, Claude-Olivier Nicole s'éteint à Trélex. Son fils, qui a hérité de ses biens-fonds, quitte Duillier avec sa famille pour pouvoir les gérer plus facilement. Le 12 novembre 1794, dans l'après-midi, un carrosse chargé de bagages descend lentement la pente occidentale du coteau de Duillier, puis monte le chemin qui mène à Trélex.

Le paradis de Duillier se ferme lentement tandis que les enfants battent des mains devant une ère nouvelle.

II

Le village de Trélex sur Nyon, dans le pays de Vaud, est mentionné dès l'an de grâce et de misère 1145, avec l'ortographe suivante : *Traillai*. Mais les origines de cette agglomération se perdent dans la nuit des temps. Ne signalait-on pas autrefois des *tumuli*, qui n'étaient peut-être que des blocs erratiques recouverts de débris séculaires ? Il est vrai que des mosaïques et des poteries trouvées dans la région attestent l'existence d'une station romaine.

Le Moyen-Age dota Trélex de nobles habitants. En 1232 le chevalier Pierre de Trélex remplit les fonctions de vidomne de Nyon. En 1296, Marc de Trélex fait don de pâturages à l'abbaye de Bonmont ¹.

Et c'est le déroulement de l'histoire : passage de troupes, luttes et combats dans les champs et les bois ; en dernier lieu,

¹ Voir *Dictionnaire historique du canton de Vaud*, par Eugène MORTAZ.

le cantonnement de l'armée autrichienne aux ordres du feld-maréchal comte de Bubna, qui, à la fin de 1813, se dirige sur Genève pour tenter de gagner Lyon.

C'est dans ce cadre de souvenirs que s'écoula la vie d'un magistrat dont le nom mérite d'être retenu, moins peut-être pour les hautes charges dont il fut revêtu que par l'exemple offert par lui aux générations en perpétuelle rumeur qui succédèrent à la sienne. On demande des héros. C'est parfait. On leur réclame des noms ou des titres retentissants, un physique impressionnant, des regards de feu, un puissant instrument vocal, tout un attirail d'attitudes. On oublie de regarder autour de soi, de considérer telle existence sans apparat, il est vrai, mais qui, étroitement nouée au milieu modeste d'où elle a surgi, est la gardienne de mystérieux trésors d'intelligence et d'humilité. Né en 1789, Alphonse Nicole-Du Pan s'éteindra en 1874, après une carrière toute de dignité. Son érudition, sa vaste culture juridique, ses talents lui auront alors attiré le respect de ses contemporains. Il n'eût tenu qu'à lui de jouer un rôle de premier plan dans son pays ; les papiers qu'il a laissés ne permettent pas d'en douter. Député à la Diète helvétique, membre du Grand Conseil, accusateur public en chef du Canton de Vaud, élu à deux reprises conseiller d'Etat, soit membre du gouvernement — fonctions qu'il déclina — juge à la cour d'appel, avocat et capitaine d'artillerie, Alphonse Nicole-Du Pan s'acquitta toujours avec la plus rare distinction des fonctions qui lui furent dévolues. Appelé à voyager, constamment en route sur son cheval ou dans son carrosse, il demeura, cependant, toujours l'homme de son village, de sa terre, de ses prairies et de ses forêts couvrant le pied du Jura.

D'aspect sévère, au dire de ceux qui le connurent, si ce n'est même dur. Des yeux aigus, une barbiche en pointe, mobile et provocante, poussée avec l'âge. Enfermé dans sa redingote, Nicole-Du Pan ne semblait pas, au premier abord, apte à se dégager de la tenue du magistrat. Et pourtant, à lire sa correspondance et ses « Souvenirs » inédits, on se rend compte des sentiments délicats, du cœur fidèle et de l'âme ardente qui le

guidaient. Rude en politique, intransigeant sitôt qu'il s'agissait de défendre un principe, il écartait tout compromis avec sa conscience. Ses convictions religieuses le maintenaient sur un plan élevé ; la Parole chrétienne animait sa vie intérieure souvent au détriment de ses intérêts matériels. La carrière d'un magistrat d'autrefois ayant élu domicile dans un humble village semble dépourvue de ces éléments romanesques qui auréolent parfois les augures des grandes cités. Mais souvent des vies que l'on croit enveloppées d'une ombre douce et légère apparaissent brusquement incorporées à des événements enregistrés par l'histoire. En conservant certains documents, peut-être Alphonse Nicole-Du Pan voulut-il qu'après lui s'entr'ouvrît pour sa famille et ses proches une fenêtre sur le passé ; non pour en tirer gloire — besogne impossible — mais pour faire comprendre l'âme d'une maison.

Une maison sans façade imposante ; ni salles de chevaliers, ni salons à gobelins où se puissent évoquer la cuirasse d'un grand ancêtre ou le satin glissant des épaules d'une belle aïeule en son printemps.

Une maison sans domaine, sans ferme ni vignoble attenant, mais entourée de fleurs anciennes et de légumes confortablement disposés dans leurs carrés embaumés.

Une vieille maison aux corridors étroits, à l'escalier de brique, aux pièces vastes, se prêtant mieux à l'intimité qu'à l'isolement. Montaigne n'eut pas méprisé sa « librairie ». De la sienne, il louait surtout le paysage qu'il dominait. Ici encore, ce couloir aux parois de bois brun, tapissées de livres évoquant plusieurs siècles de pensée, est moins une bibliothèque qu'un pigeonier — ou un observatoire. En se serrant un peu, il est permis à deux ou trois amis de se pencher sur un feuillet jauni retrouvé au fond de l'un de ces tiroirs, tandis que de l'extérieur montent des bruits variés : le crissement d'une escarpolette, le son de cloche fêlée d'arrosiers entrechoqués, le sifflet d'une hirondelle, le va-et-vient du village.

Tout cet habitacle garde dans chacune de ses pièces non seulement la mémoire de la famille Nicole, mais celle de la famille

Moultou, deux noms noués l'un à l'autre lorsque François Nicole épouse Manette Moultou, fille de l'exécuteur testamentaire de Jean-Jacques Rousseau. C'est dans cette armoire que dormait l'important manuscrit de Jean-Jacques sur les *Institutions chimiques* avant qu'il fût déposé à la Bibliothèque de Genève et publié dans les *Annales J.-J. Rousseau*. Ici encore, des messages concernant Abauzit, le « sage Abauzit » devant lequel s'inclinaient Voltaire et Rousseau, des lettres de Bourguet, autre « sage », érudit de grande réputation écrivant de Neuchâtel. Voici Vinet, en correspondance avec Alphonse Nicole-Du Pan, comme le fameux jurisconsulte Pellegrino Rossi, tour à tour magistrat suisse et romain, à la destinée tragique.

Au cours de sa longue existence, Nicole-Du Pan prit parfois des notes qui renseignent sur certains de ses voyages. Ses lettres, celles surtout adressées à son père et à sa grand-mère Mme Moultou, permettent mieux encore de le suivre dans ses années de jeunesse, dans son séjour à Tubingue, où, comme son père, il est étudiant à la Faculté de droit, élève, en particulier, de Malblanc dont la réputation est grande. Le 6 mai 1812, le professeur Jules-Frédéric Malblanc, doyen de la Faculté de droit, signera son diplôme de doctorat, constatant, au nom de Frédéric, roi de Wurtemberg, du recteur magnifique Charles-Frédéric de Kielmeyer et du chancelier de l'Université de Tubingue, que ledit Nicole, « Helvète de Nyon » (*Helveto-Nividunensis*), a obtenu son grade *cum maxima laude* après avoir présenté une thèse intitulée *De differentiis praecipuis legum romanarum et juris franco-gallici circa testimonium valorem*¹.

La vie studieuse plaît à Nicole, mais il sait fort bien s'évader des auditoires pour entreprendre des excursions avec ses amis. Il adore la nature. En contemplant celle qui enveloppe la campagne wurtembourgeoise, il songe avec mélancolie à celle du pays de Vaud : « Je ne crois pas », écrit-il à Mme Paul Moultou, le 19 mai 1811, « que dans tout l'univers il y ait un endroit plus

¹ D'après une note de Nicole-Moultou, père d'Alphonse, le compte des « dépenses pour obtenir le degré de docteur » s'était élevé à 267 florins 42 kreutzer, soit 24 louis et 45 batz.

agréable que Trélex et les Pralies. Il est bon de quitter son pays pour apprendre à le chérir en le comparant aux autres ». Passant à d'autres considérations, il ajoute : « Quand je vous rejoindrai, j'aurai bien des choses à vous raconter sur l'état politique du Wurtemberg. Je voudrais que ceux de nos compatriotes qui ne sont pas contents de notre gouvernement paternel vissent voir comme on fait marcher ici les paysans, les bourgeois et, en général, tout ce qui n'est pas magistrat, militaire ou étudiant ; encore ceux-ci ont-ils perdu beaucoup de leurs privilèges. On leur a défendu depuis un an de porter ni sabre ni épée, aussi toutes les fois que je fais des courses un peu longues, j'endosse l'uniforme d'artillerie et je ceins l'épée vaudoise, ce qui me donne un merveilleux relief ».

Dans une lettre à sa grand-mère du 27 juillet de la même année, Alphonse revient sur les impressions que lui cause l'aspect des gens qu'il rencontre. Il est frappé par l'expression de tristesse et de malheur des paysans. Ils lui font pitié.

Il les voit se promener le dimanche « en longue file, sans ouvrir la bouche ». Leur costume ne manque pas de pittoresque. Coiffé d'un chapeau à trois cornes, ils portent de longues redingotes bleu foncé, un long gilet rouge, des culottes d'une peau jaune grossière et des bas blancs.

Quant aux citadins, ils ne paraissent pas comprendre les finesses de la littérature française : « Ils appellent « vrai comique » des farces dans le genre de *Pourceaugnac* ; ils reprochent à Racine de faire de belles phrases vides de sens et rien ne leur plaît autant dans la littérature française que les pastorales de Florian. Voilà de quoi te donner une idée de leur bon goût ». Cette lettre est du 20 octobre 1811. L'un de ses passages marque ce que le jeune homme doit à sa grand-mère au point de vue de l'instruction : il la bénit de lui avoir donné des leçons de géométrie et d'algèbre. Les mathématiques lui paraissent fort utiles pour l'étude du droit romain, qui, comme le pensait Leibnitz, peut être « comparé aux mathématiques par l'enchaînement des propositions et par l'exactitude rigoureuse avec laquelle les conséquences sont déduites des principes ».

Les lettres qu'il adresse à son père insistent sur les problèmes juridiques posés par ses maîtres. Dans l'une d'elles, il s'indigne cependant de l'attitude des hobereaux, « durs et hautains avec les inférieurs et rampants jusqu'à la bassesse devant les personnes qu'ils croient d'une condition supérieure à la leur ». En somme, il ne renseigne guère sur les événements qui se déroulent dans le royaume. Le 22 juin pourtant, il a signalé qu'une « levée » d'étudiants à incorporer dans l'armée a suscité une telle opposition que le gouvernement s'est vu contraint de casser le recteur. Les jeunes Wurtembergeois ne se soucient pas de prendre part aux exploits militaires de la « Grande armée » aux ordres d'un souverain étranger. Quelques mois plus tard, le 9 février 1812, il relate encore que Tubingue est fort émue d'une nouvelle vite répandue ; deux régiments de cavalerie et plusieurs autres d'infanterie ont reçu l'ordre de se tenir prêts à marcher : « Tout le monde parle d'une guerre contre la Russie ».

Paris séduira-t-il davantage l'étudiant ? Il est scandalisé des différences sociales qu'il y constate, tout comme au Wurtemberg, et il écrit, en 1813 : « Je sympathise de grand cœur avec Jean-Jacques dans son fameux discours (*De l'inégalité*). Il devait écrire comme il l'a fait : l'indignation l'inspirait. *Fecit indignatio versum*, dit quelque part le bénin Juvénal ».

On retrouve dans ces lignes le petit-fils de l'exécuteur testamentaire de Rousseau, Paul Moulto. On perçoit déjà le grand jurisconsulte dans l'activité professionnelle d'avocat à laquelle il se consacre dès son retour dans le Canton de Vaud. Il peut bénéficier des conseils de son père, mais son stage chez de Félice, avocat à Lausanne, lui sera plus utile encore : lorsqu'Alphonse réclamera son agrégation au barreau vaudois, de Félice lui donnera une attestation qui marque bien l'estime dans laquelle il tient ce jeune collaborateur et les espoirs que l'on peut fonder sur sa carrière ¹.

¹ « Je déclare que le citoyen Alphonse Nicole de Nyon est entré dans mon Cabinet le 1^{er} 8bre dernier, qu'il s'y est occupé de toutes les affaires processives confiées à mes soins, qu'il en a suivi l'instruction et le développement et que nous avons fait ensemble un Cours complet et théorique de la Procédure Civile usité dans ce Canton. Ce jeune homme m'a paru aussi recommandable par ses

A la patente d'avocat, du 4 février 1813, près les tribunaux de première instance vient s'ajouter pour Alphonse, le 17 juin 1814, celle d'avocat près le Tribunal d'appel. Le voici lancé. L'armée le réclame à son tour et, en cette même année 1814, le Conseil d'Etat vaudois lui décerne le grade de capitaine de compagnie d'artillerie d'élite du 42^e arrondissement.

1814 — un grand tournant de l'histoire.

Dès la fin de 1813, la Suisse, incapable de résister à l'avalanche des troupes alliées, a dû laisser traverser son territoire par les armées lancées à la poursuite des Français. Fort habilement, Genève en a profité pour recouvrer sa liberté et son indépendance, pour se libérer du joug étranger qui pesait sur elle depuis son annexion à la France en 1798. Les registres de sa Municipalité¹ prouvent les difficultés que rencontrèrent ses autorités pour maintenir leurs prérogatives malgré l'occupation du territoire genevois par les Alliés.

Ailleurs, on n'avait pas davantage à se féliciter sans arrière-pensée des succès remportés sur Napoléon. Son titre de « Médiateur de la Confédération suisse » disparaissait, balayé par le vent des batailles, mais la discipline de ses adversaires — ou leur indiscipline — ne laissait pas de causer quelque souci aux magistrats des Cantons soumis aux réquisitions militaires et contraints d'assurer le cantonnement des régiments passant à travers la Suisse.

La lettre qu'Alphonse Nicole adresse de Lausanne à son père le vendredi 18 février 1814 souligne ces préoccupations.

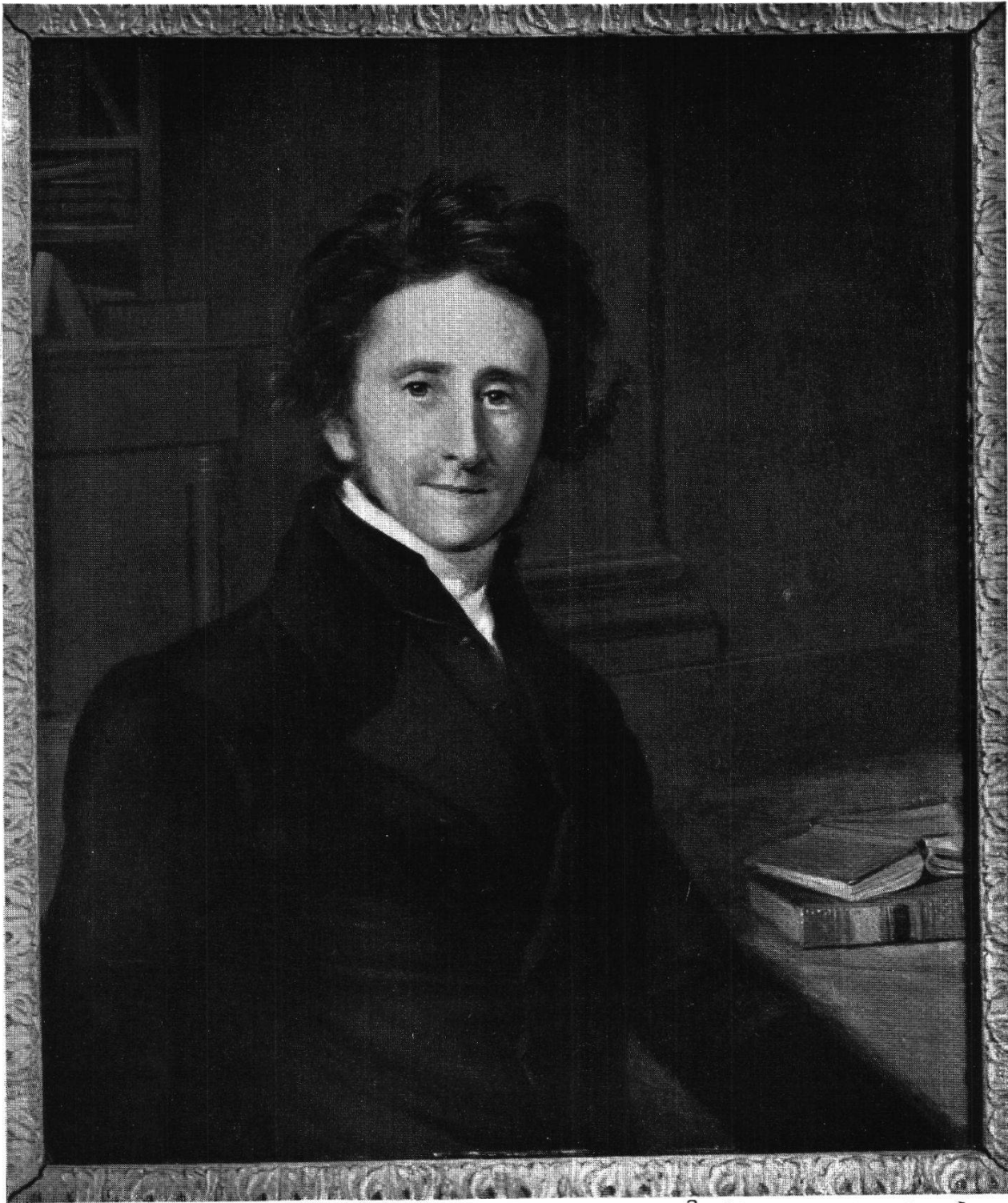
Nicole-Moultou fait partie du Grand Conseil vaudois. Son fils ne doute pas qu'il ne quitte quelques jours sa résidence de Trélex pour prendre part aux délibérations du Corps législatif.

dispositions naturelles que par l'excellence de ses études de droit et je ne puis douter qu'il ne se distingue un jour sous tous les rapports dans la Carrière du barreau à laquelle il s'est dévoué.

» Monport près Lausanne. Ce 1^{er} Février 1813.

DEFELICE avt. »

¹ Voir notre ouvrage *La municipalité de Genève pendant la domination française*, 2 vol. gr. in-8, ill., 1910.



BOILLONNAS. PHOT. GENEVE

ALPHONSE NICOLE-DU PAN

Par Firmin Massot.

(Propriété du Docteur René Martin, à Genève.)

Voici une lettre, cher père, à laquelle tu voudras me répondre de bouche, car je pense que tu n'hésiteras pas à te rendre à l'appel de la patrie. Le Grand Conseil est convoqué pour jeudi prochain 24 du courant, et voici pourquoi. La Diète dissoute il y a quelques jours doit se réunir de nouveau le 3 mars ; pendant cet intervalle les députés sont allés dans leurs Cantons respectifs recevoir des instructions des pouvoirs pour reconstruire ensuite l'édifice fédéral. Notre Petit Conseil, usant des pouvoirs que vous lui conférâtes lors de votre dernière session, a nommé une commission, chargée de recevoir la constitution Cantonale et de proposer les changements qui lui paraîtraient salutaires. Dans le but de rapprocher les esprits, on y fait entrer des gens de tous les bords ; elle est composée de neuf membres, dont trois tirés du Petit Conseil, trois du Grand et trois des ci-devant Nobles ou Seigneurs de fiefs. Les premiers sont Messieurs Monod, Pidou et Muret ; les seconds Messieurs Secretan, l'avocat Couvreur, de Vevey, et Briod, de Lucens ; les *Dynastes*, Messieurs de Loys, Guiger de Prangins et de Saussure, de Morges, qui, pour cause de maladie, vient d'être remplacé par Monsieur de Mestral, de Saint-Saphorin. Je te laisse penser jusqu'à quel point il a pu être convenable de reconnaître en quelque sorte tacitement par cette mesure une caste de Citoyens distincte des autres. Quoiqu'il en soit, Dieu bénisse leur travail et Nous conserve la liberté.

Une autre lettre d'Alphonse Nicole à son père, datée de Lausanne, le 18 mars 1814, permet de se rendre compte de l'intérêt pris par chacun aux victoires des Alliés. Alphonse mande « une grande nouvelle » colportée par les « novellistes » selon un bulletin officiel publié à Bâle ; les Alliés auraient remporté une éclatante victoire, mais, ajoute Alphonse, « je suis tellement ennuyé des milliers de bourdes dont chaque jour on nous bat les oreilles que je ne me suis pas donné la peine de rechercher ce qu'il pouvait y avoir de vrai dans cette dernière nouvelle ».

La lettre qu'il lance au même quatre jours plus tard, soit le 22 mars, marque l'état des esprits dans les régions parcourues par les Alliés auxquels sont venus se joindre des réfugiés et des mécontents qui ont hâte de profiter de la situation nouvelle créée par la chute de « l'Aigle ». Il ne s'agit plus ici de bourdes, mais bien de faits précis dont Alphonse est le témoin.

Que ne pouvons-nous, s'écrie-t-il, purger notre pays de ces indignes bandes qui le sillonnent dans tous les sens ! Aujourd'hui encore, nous avons vu arriver ici quatre escadrons de hussards devancés par la plus effroyable réputation. Ils ont commis des excès à Berne, entre autres tué un homme et violé une fille, qui en est morte aussi. Le Gouvernement de Berne les a fait escorter jusqu'à la frontière de son territoire par de la cavalerie et de l'artillerie ; les canons chargés à mitraille en leur présence marchaient derrière eux mèche allumée. A Fribourg, on a agi de même. Ici on envoya hier à leur rencontre cent grenadiers et cinquante mousquetaires, qui les ont aussi escortés. La mesure a réussi ; ils sont fort doux jusqu'à présent. Je pense qu'on vous aura fait avertir à Nyon de les recevoir avec la même distinction. On assure que les excès dont se plaignent les Bernois ont été commis par des Français, qui se trouvent en grand nombre dans ce corps, et qu'à notre égard ils sont fort bien disposés. Il est plus prudent de ne pas s'y fier et de leur tenir à toute bonne fin de la mitraille au derrière.

Au mois de février 1815, Nicole est à Genève, où les mondanités sévissent, tant la société genevoise est heureuse de pouvoir se réunir sans être tenue en suspicion par les préfets français et, plus encore, par les mouchards dépêchés de Paris. Les officiers suisses sont accueillis avec autant de bonne grâce dans la haute ville que les soldats dans les milieux populaires ; chacun est ravi de voir les sentinelles étrangères remplacées par des gardes suisses, prêtes à aider Genève en cas d'alarme, si quelque retour offensif de la puissance hier encore occupante se manifeste. C'est parfait, mais Nicole n'en perd pas pour cela son sens critique. Il se manifeste tout d'abord dans une lettre du 2 février où le jeune homme donne à son père son opinion sur *De l'Allemagne*, cet ouvrage de Mme de Staël dont tout le monde parle. Il ne se laisse pas influencer par les opinions émises dans les salons genevois où « la Célèbre » semble avoir plus de détracteurs que d'amitiés profondes. Il écrit : « dans *De l'Allemagne*, beaucoup de choses me plaisent ; il (cet ouvrage) est plein d'observations fines, de comparaisons justes et saillantes ; mais elle (Mme de Staël) court trop après l'effet. » Et comme s'il regrette de rendre un verdict si bref sur une œuvre

impressionnante, Nicole prie son père de l'étudier à son tour. « Lis et nous parlerons ». Il sait que, comme lui, et, sans doute, mieux que lui, François Nicole-Moultou connaît la psychologie de l'Allemand, les coutumes et la littérature germaniques. Le 15, toutefois, dans une nouvelle missive, il se montre non seulement découragé, mais énervé par sa lecture. Plus il avance, plus *De l'Allemagne* lui apparaît une œuvre fumeuse, où manquent les précisions nécessaires, les déductions logiques. Le juriste qu'il demeure, malgré une culture déjà étendue, le fait s'écrier : « Je n'ai déjà que trop de vague dans l'imagination sans la repâitre encore de ces rêveries allemandes ! ».

Dans la même lettre — il est décidément en passe de vivacités et de malices — il décrit certaines soirées genevoises. Laisant de côté les Anglais, des « insulaires » peu au courant des usages admis dans les salons du continent, il décoche des flèches, plus ou moins enrubannées, aux « gens bien » de la savante cité. Parmi les « gens bien », on compte tous les savants dont la réputation a franchi les frontières helvétiques. Plusieurs d'entre eux sont des amis ou des parents de Nicole, mais ils n'échappent pas aux observations d'Alphonse : « Tu sais que les Genevois se groupent entre eux en présence des dames, comme les timides agneaux à l'approche des loups. Et cependant rien de moins loup que plusieurs de ces dames et rien de moins agneau que la plupart de ces messieurs ».

Voilà pour les Genevois. Les Vaudois auront aussi bientôt leur compte.

En 1817, Nicole est en pleine carrière. Il plaide, connaît le succès. Pourtant la dispute basochienne lui déplaît. Il blâme ceux de ses confrères qui se lamentent de ne pas voir les dossiers s'entasser sur leurs bureaux. Si les circonstances leur sont plus favorables, il les regarde, un sourire narquois au coin des lèvres. Le 9 septembre, comme les vendanges s'annoncent bien, il lance à son père, le vieil avocat retiré sur sa terre de Trélex : « Le barreau se ressent des récoltes de cette année et du beau temps qui mûrit nos raisins. Les consultants reviennent, les parties adverses sentent renaître leurs vieilles rancunes, les

voisins recommencent à se chicaner, les visages des vieux avocats se dérident, enfin tout dans la nature reprend une couleur plus riante et plus gracieuse. Nos anciens praticiens, levant en haut des yeux pleins de reconnaissance, commencent à dire : « Si cela continue, grâce au Ciel, tout ira bien ».

Nicole ne taquine pas ses confrères pour le plaisir de faire de l'esprit à ses dépens : il veut un barreau conscient de ses devoirs et non pas à l'affût de causes à liquider ou à susciter. Il tient à ce que la profession d'avocat, comme celle du magistrat, soit digne toujours et non pas enchaînée fût-ce par des anneaux d'or. Toute sa carrière prouve qu'il a vu dans les fonctions de ceux qui sont chargés d'appliquer le droit ou de l'établir, un véritable sacerdoce. Il a contribué à affermir et à assurer l'honneur et la considération qui entoure le barreau vaudois. Il fit plus : écartant toute considération d'intérêt, Nicole, avocat, s'éleva contre ceux de ses concitoyens qui paraissaient trouver la vie monotone si quelque bonne petite querelle au sujet d'une borne, d'une « bevière » intermittente, ou d'un pré foulé ne venait de temps à autre mêler son vinaigre à la douceur des ruches voisines. Il note, le 27 janvier 1817 : « Ce levain de chicane chez nous m'afflige doublement comme homme et comme Vaudois et bien plus encore comme chrétien. Quel dommage dans un si bon et si heureux pays ! trop heureux, peut-être, car le calme et le bonheur contribuent à nourrir ces discussions qui ne s'élevaient pas au milieu d'un peuple misérable » ; et il ajoute avec mélancolie : « Je vois qu'il faut absolument dans notre métier s'endurcir ».

III

Bientôt une voie nouvelle s'ouvre devant lui. La réputation qu'il s'est acquise à la barre comme orateur, ses talents de jurisconsulte, la dignité de sa vie n'ont pas échappé à ses concitoyens. Le gouvernement vaudois sait distinguer en lui un homme, jeune encore (Nicole a vingt-neuf ans), qui pourra

rendre au pays d'éminents services ; il lui confie les hautes fonctions d'accusateur public en chef du Canton de Vaud et le place à la tête du Parquet. (1818.)

Voici, semble-t-il, Nicole parti pour une carrière de grande envergure. Ainsi en jugent ses compatriotes. Le jeune magistrat est choyé. Il est prié à de charmants soupers chez Mme de Saint-Cierges, chez Constant Rosset, chez les d'Arlens, et, il va sans dire, chez le comte Golowkin, d'autant plus entouré que l'on redoute cet observateur et son stylet impitoyable. Les Lausannois craignent par dessus tout d'être pris pour les habitants d'un grand village ; ils entendent se distinguer de ce qu'ils appellent « la province » par leurs manières et leur culture ; ils souffrent à la pensée que dans l'esprit de l'étranger celle-ci et celles-là pourraient sembler dans le Canton de Vaud l'apanage des anciennes familles baillivales, soit des descendants de ces Bernois qui régirent sur place le pays de Vaud au nom de Leurs Excellences ; ils ne veulent pas laisser aux seuls Bonstetten, Watteville, Graffenried et consorts le privilège de représenter sur leur sol la pensée et l'intelligence. Ils ont leurs hommes, ils ont leurs femmes ; ils ouvrent même des salons. Non sans effort. Ils doivent tenir compte du fait que nombre d'entre eux, sitôt les premiers bourgeois apparus, montent dans leurs carrosses ou sautent en selle pour gagner leurs « campagnes ». Les voici alors mêlés aux paysans, aux fermiers, aux valets, occupés à parcourir leurs vignes et leurs vergers, à disputer de telle paire de bœufs à acquérir, de telle jument à dresser, de telles eaux à capter, de telle « pièce » de terre à joindre à celles qu'ils ont déjà.

Oubliés les thés élégants, les éventails, les jeux du théâtre ! La campagne vaudoise règne seule sur les cœurs et les intérêts. Au mois de mars encore, pourtant, Lausanne ne songeait qu'à se distraire selon la mode des grands siècles. Dans une lettre du 16 mars 1819, Nicole signale à son père la véritable « fureur de la comédie qui s'est emparée des Lausannois... Quoique la troupe soit mauvaise, on y accourt en foule de tous les coins du pays, et dès 3 heures tout est plein pour voir commencer à 6 heures ».

C'est charmant ; pour l'accusateur public en chef, de caractère réservé, mais fort spirituel, il y a là des sources d'agrément à peine retenues par son sens critique ou l'élévation de sa pensée. Puisqu'il ne peut, comme tant d'autres, s'évader, le printemps venu, et galoper du côté du cher Trélex, il prend plaisir à certains entretiens de l'intelligence et de l'érudition lorsque, magistrat consciencieux, il ne se plonge pas dans les dossiers ouverts sur son bureau.

Cette étude ne l'empêche pas de voir plus haut que les détails de procédure. Il a un sentiment très noble de sa charge. Il entend maintenir au ministère public une place indépendante et conforme au principe de la séparation des pouvoirs. Se fondant sur le serment qu'il a prêté, il requiert sans acception de personnes, selon les lois et sans exercer d'injustes poursuites¹.

Il ne saurait admettre que qui que ce soit prétende donner des ordres à sa conscience ou lui faire proclamer ce qu'il ne croit pas. Serviteur de l'Etat, il ne sera jamais le valet du gouvernement. Or la théorie du Conseil d'Etat vaudois qui préside aux destinées du Canton est différente : à ses yeux, l'accusateur public est l'agent intermédiaire entre le gouvernement et les tribunaux ; dès lors, le Conseil d'Etat est compétent pour imposer à ce fonctionnaire son interprétation des lois et, par conséquent, pour exiger au besoin que sa manière de voir prévale sur celle du jurisconsulte, si éminent soit-il, qui dirige le Parquet.

Dans ces conditions, et si l'on connaît le caractère de noble indépendance d'Alphonse Nicole, comme sa vaste culture juridique, un conflit paraît inévitable.

Le 26 février 1819, Nicole reçoit du landamman Auguste Pidou une lettre dans laquelle, au nom du gouvernement, le président du gouvernement requiert l'ouverture d'une enquête sur un cas que l'accusateur en chef estime liquidé par un jugement régulier prononcé par le tribunal de première instance. Certes, Nicole estime que ce jugement est empreint d'une regrettable mansuétude, mais il y a chose jugée ; la loi ne permet

¹ Loi vaudoise du 13 juin 1803, art. 35.

pas d'introduire une nouvelle action contre le coupable (un huissier condamné pour diffamation d'une municipalité).

Une correspondance s'engage entre Nicole et Pidou. Ce landamman n'est, du reste, pas le premier venu. Tout d'abord théologien, puis précepteur, il avait, lui aussi, rempli quelque vingt ans auparavant les fonctions d'accusateur public du Léman, mais sans connaissances juridiques approfondies. Du moins avait-il pour lui une intelligence et une vivacité d'esprit lui permettant d'embrasser plusieurs domaines sans se laisser étouffer par aucun. Membre de la Diète helvétique, il avait fait partie de la Consulta réunie à Paris sur convocation de Bonaparte. Il avait présidé le Grand Conseil vaudois avant d'être appelé à siéger au gouvernement. En 1819, Pidou a soixante-cinq ans. Nicole en a trente. Le duel s'engage entre l'homme d'Etat chevronné et le jeune procureur, entre l'ancien magistrat habitué à la discipline napoléonienne et celui galonné de fraîche date qui déclare ne se soumettre qu'aux principes d'une « sage liberté ». Résistance intolérable, selon le Conseil d'Etat.

Nicole bataille tantôt avec le landamman, dont la signature est parfois accompagnée de celle du chancelier Boisot, personnalité en vue de la politique vaudoise, tantôt avec le chef du Département de Justice et Police, Gabriel-Abram-Samuel-Jean-Louis Secretan, magistrat de la même école que Pidou, comme lui très versé dans les questions politiques, comme lui ancien député à la Diète helvétique et à la Consulta de Paris, et qui, de 1826 à 1830, sera, lui aussi, landamman. L'autorité ni la notoriété de ses contradicteurs ne réussissent à faire fléchir Nicole. Fort de son autorité, le Conseil d'Etat décide d'user de la manière forte. Nicole s'obstine? Soit. Nicole ne démissionne pas? Soit. Réuni en séance le 17 juin 1819, le Conseil d'Etat arrête : « Monsieur Nicole, Accusateur public en chef, est révoqué ».

Décision grave ; elle fait du bruit, mais tourne à la confusion du gouvernement. Du point de vue juridique, tout d'abord : en effet, un secrétaire du Département de Justice et Police vient lire à la barre du tribunal d'appel des conclusions conformes à

celles prescrites à Nicole, mais cette cour les rejette, admettant, comme l'ex-accusateur public en chef, l'exception de chose jugée. Du point de vue moral, ensuite : l'opinion publique se range délibérément derrière Nicole. On sait qu'il n'a pas pris ses décisions à la légère ; il a recueilli l'avis de jurisconsultes distingués. De toutes parts les félicitations affluent sur sa conduite, son courage civique, son désintéressement (car la charge d'accusateur public est enviable, moins, sans doute, sous le rapport financier, que sous celui de la considération qui entoure son titulaire).

Magistrats, juristes, hommes de loi et hommes de cœur s'empressent de lui marquer leur admiration. Les femmes s'en mêlent ! Rosalie de Constant lui écrit :

A Monsieur Nicole,
maison de Crouses
St-Etienne

Ne puis je pas aussi Monsieur vous temoigner la part que je prends au regret general que cause le resultat de votre conduite noble loyale conforme au devoir autant qu'energique? certainement votre destitution ou ce qui l'amene doit etre envié plus que la place que vous quittez j'ai besoin de me rappeler les esperances que vous conservies dans une supposition que je ne voulais pas admettre, pour ne pas trop m'affliger sur l'etat moral d'un país fait pour etre heureux et libre et qui semble s'en eloigner tous les jours mais j'aime trop mon país pour ne pas regretter vivement qu'il perde l'un de ses magistrats qui par la reunion du talent et du caractere remplissait le plus dignement une place importante, il ne m'appartient pas d'en dire davantage veuillez recevoir mes vœux pour que cette perte soit momentanée et pour tout ce qui peut vous interesser j'espere que vous ne quitteres pas Lausanne et que j'aurai l'honneur de vous revoir j'y joins l'assurance de la consideration distinguée qui vous est due.

18 juin 1819.

R. CONSTANT,

Devant l'émotion provoquée par sa révocation, Nicole croit devoir placer tous les éléments du débat sous les yeux du public. En cette même année 1819, il publie chez Paschoud, à Genève, les lettres qu'il échangea avec les autorités. Il les fait précéder

d'un avertissement dans lequel on lit : « J'ai cru remplir un triple devoir. Homme et chrétien, je ne pouvais parler contre ma conscience ; magistrat assermenté, je ne pouvais conclure contre mon serment ; citoyen et ami de la liberté, j'ai dû refuser la démission qui m'était offerte et attendre paisiblement la foudre de la révocation ». Dans une brève conclusion, il ajoute : « Je suis bien loin de prétendre à des éloges, puisque je n'ai fait que strictement ce qu'il fallait faire pour n'être pas un malhonnête homme, un magistrat prévaricateur et un mauvais citoyen ».

Dès 1820 et chez le même libraire, il fait suivre ces *Lettres sur l'indépendance du Ministère public...* d'une autre brochure, *Coup d'œil sur l'état actuel du Ministère public dans le Canton de Vaud*, à laquelle il donne pour épigraphe la devise vaudoise : *Liberté et Patrie*. Il y marque en quelques traits les responsabilités différentes du pouvoir exécutif et du pouvoir judiciaire. En terminant, il se dit accablé de « découragement et de dégoût » d'avoir été contraint de recourir aux presses d'un autre Canton pour exposer ses idées. « Si jamais nous jouissons des bienfaits de la liberté de la presse et de la librairie, d'autres plumes, plus capables que la mienne, s'empresseront de répandre des lumières précieuses sur tous les objets d'utilité publique. Alors les Vaudois se croiront libres. Alors l'amour de la patrie prendra la place de l'égoïsme et de la passion du pouvoir. Heureux le peuple qui a la liberté de parler et d'écrire ! Honneur au gouvernement qui ne redoute pas les progrès de la vérité ! »

Bien loin de se ressentir des mesures prises contre lui, la réputation d'intégrité de Nicole ne fait que grandir. Plus que les hautes fonctions dont il avait été revêtu, il voit, par l'indépendance dont il a fait preuve, son influence s'étendre. L'avocat qu'il est redevenu est consulté de toutes parts aussi bien par des municipalités que par des particuliers. Ceux qui ont le souci de la politique nationale regardent à lui. Un ancien lieutenant du gouvernement, de Saussure, lui écrit, par exemple, le 9 juillet 1821 : « Tous ceux qui aiment la patrie doivent se féliciter de voir réunis dans un de nos concitoyens des talents aussi distingués à des principes aussi libéraux et à une moralité aussi

parfaite ». Nicole ne s'enorgueillit pas de ces éloges, mais il est trop sensible pour ne pas avoir été rudement secoué par les incidents qu'il a provoqués. Dès qu'il le pourra, il s'évadera quelque temps de la barre et des préoccupations professionnelles qui l'accaparent. Au mois de mai 1822, il entreprend un voyage en Italie. Il est à Rome, à Tivoli, à Venise, descend sur Naples. Il est saisi par la beauté des sites et sa culture lui permet de jouir à pleins bords des merveilles qu'il rencontre. Mais, à l'époque, les routes sont peu sûres ; le brigandage sévit au point que l'Italie peut apparaître aux yeux de certains touristes d'alors comme « un Paradis habité par des diables » ! Et que de coutumes bizarres parfois ! A Fondi, Nicole assiste à une cérémonie funèbre. A peine le service religieux est-il terminé, qu'une vieille femme à l'air farouche, véritable furie, s'approche du cadavre dont les jambes sont liées par un ruban rouge, le dépouille de ses vêtements, le traîne dans un recoin de la chapelle, soulève une grosse pierre et précipite le corps dans un mystérieux abîme. Puis la pierre est remise à sa place et chacun retourne à ses occupations. « Entassement malsain et manque de respect aux morts », conclut Nicole dans une lettre à son père.

Au cours de ses nombreuses absences, il écrit souvent à ce dernier. Lors du décès de Pictet de Rochemont, son témoignage viendra confirmer le récit qu'en donne Edmond Pictet dans sa biographie du grand diplomate (p. 434). Nicole écrit, le 31 décembre 1824, à Nicole-Moultou :

La mort de M. Pictet de Rochemont a fait une grande sensation à Genève. Il était considéré comme un des citoyens les plus distingués par ses connaissances et ses travaux en divers genres, comme de ceux aussi qui avaient le plus contribué en 1814 à la restauration de la République. Après quinze ou vingt jours de maladie très douloureuse, une rétention d'urine, et après avoir subi une opération qui n'a fait que prolonger de quelque temps sa vie et ses souffrances, il est mort hier matin avec beaucoup de calme, de présence d'esprit et de courage. Sentant approcher sa dernière heure, il a fait venir auprès de lui tous ses parents et ses domestiques, et leur a adressé des exhortations et des consolations touchantes. L'opinion publique paraît partagée sur cette

mort : le plus grand nombre la trouve belle, édifiante, patriarcale ; d'autres prétendent y voir un peu d'apparat et d'ostentation ; au moins ne peut-on pas lui refuser d'avoir montré jusqu'au dernier moment beaucoup de fermeté et de sang-froid.

* * *

La lettre de Nicole sur le décès de Pictet de Rochemont est datée de Genève, où il se rend fréquemment. Il y viendra plus souvent encore car, le 6 mars 1825, il épouse dans la commune du Petit-Saconnex Louise-Pétronille Du Pan. Aux yeux de la société, ce mariage apparaît comme un mariage particulièrement heureux puisqu'il s'agit d'une union contractée entre deux familles de bon rang ; mais c'est mieux que cela : un mariage d'amour. Dès cet instant, toute la vie de Nicole-Du Pan gravite autour de son foyer, de cette épouse qu'il adore — et qui le lui rend bien. La quitte-t-il un jour, il lance un message à Trélex, où il a son domicile encore que ses multiples pérégrinations d'ordre professionnel l'en éloigne souvent.

Avec les années, ses absences se feront toujours plus nombreuses. En 1830, indépendamment des séances du Grand Conseil où il siège (les sessions se déroulent à Lausanne), il assiste à celles du Tribunal d'appel dont le même Grand Conseil l'a nommé membre, réparant ainsi solennellement l'erreur commise onze années plus tôt par le gouvernement. Le landamman Emmanuel de la Harpe l'en a informé.

A la même époque, en France, Charles X est renversé. Le peuple est monté sur les barricades lors des « Trois glorieuses ».

Gavroche a fiché le drapeau tricolore sur les tours de Notre-Dame. A Lausanne — et ailleurs — contre-coup de ces mouvements révolutionnaires. Dans le chef-lieu vaudois, des cortèges s'organisent, réclamant la convocation d'une assemblée constituante. On plante des « arbres de la liberté ». Le 16 décembre, Nicole-Du Pan mande à sa femme que 10.000 pétitionnaires se sont adressés au Conseil d'Etat pour exiger la convocation en question. Et il ajoute : « Si l'on eut permis aux femmes de signer, ce serait bien autre chose ». Il signale les bruits alarmants que

font courir les principaux agitateurs. Ne dit-on pas que le Conseil d'Etat a demandé des troupes fédérales pour maintenir l'ordre dans le Canton? Des gens, naturellement « bien informés », assurent que la population du district d'Aigle va se joindre aux montagnards des Alpes vaudoises pour se lancer dans une marche sur Lausanne; on dit encore que « ce sont nos fougueux combourgeois de Nyon et les habitants du même district qui marchent sur Lausanne et qui doivent en passant faire un déjeuner de l'arsenal de Morges, etc., etc. ... ».

Le lendemain, en sortant d'une séance du Grand Conseil, Nicole-Du Pan écrit encore : « J'ai parlé aujourd'hui et j'ai rappelé au Grand Conseil et au Conseil d'Etat une certaine collection de leurs petites turpitudes, mais sans aigreur et avec un ton de componction. Cela n'avait pas mal l'air d'un sermon de jeûne »¹.

Le 18 décembre 1830, nouvelle lettre à sa femme et à sa belle-sœur Augusta Du Pan qui demeure avec les Nicole à Trélex :

Chères amies, Voilà la crise terminée, la révolution achevée, car nous avons eu une petite révolution quoiqu'elle eût été, grâce au Seigneur, bien bénigne et bien courte. Les attroupements dont je vous parlais dans ma lettre de hier se sont renouvelés ce matin, après une nuit assez tumultueuse pendant laquelle le peuple buvait, chantait, vociférait et s'amusait à planter des arbres de la liberté sur toutes les principales places de la ville. Ce matin un grand nombre de jeunes gens de bonne volonté se sont emparés de la foule et non sans peine l'ont menée camper et bivouaquer sur Montbenon afin qu'elle laissât plus de liberté au Grand Conseil pour délibérer. Nous nous sommes, en effet, assemblés entre onze heures et midi et, reprenant notre délibération interrompue hier, le G. Conseil a décidé à 2 heures après-midi qu'il serait fait droit à la demande des pétitionnaires et que le Conseil d'Etat est invité à présenter au G. Conseil un projet de décret proclamant le principe d'une assemblée constituante, qui sera nommée directement par les cercles et qui s'occupera de revoir et corriger la constitution entière, laquelle sera ensuite soumise à la ratification des citoyens réunis

¹ Allusion aux sermons prêchés dans les temples lors des jeûnes officiels prévus alors par les lois cantonales.

en assemblées primaires. Ce décret sera probablement rendu lundi prochain.

Aussitôt que cette nouvelle a été rendue publique, la joie du peuple a succédé au tumulte et à la menace. Ils ont demandé et obtenu un canon et de la poudre pour exprimer leur allégresse d'une manière encore plus bruyante. Maintenant, 6 heures du soir, tout se réjouit. La place de Saint-François est illuminée. Ces rassemblements nombreux de deux à trois mille hommes, étaient composés en majeure partie de bons citoyens, incapables de se porter à des excès fâcheux et qui s'étaient réunis des diverses parties du Canton. Mais cent ou cent cinquante individus, qui s'y trouvaient mêlés, inspiraient moins de confiance : c'étaient des ouvriers étrangers, de pauvres journaliers, surtout des soldats licenciés du service de France. Il est donc heureux qu'il n'y ait pas eu plus de désordre. Tout s'est borné à quelques coups de bâton donnés ou reçus entre les insurgés et une garde urbaine non armée, à laquelle la Municipalité de Lausanne avait confié le soin de la police. Ces jeunes gens, au nombre de quatre ou cinq cents, ont fait preuve d'un courage et d'une prudence admirables.

Nommé vice-président de l'Assemblée constituante, Nicole-Du Pan pourra y donner essor à ses talents de jurisconsulte, mais la faire bénéficier aussi de son expérience et de l'esprit de tolérance qui l'anime. Il s'indigne lorsqu'il voit l'exclusivisme tenter de menottes les idées ; ce traditionaliste proteste lorsqu'il voit la tradition tenter d'écraser l'Esprit et mettre la Religion dans un cadre au lieu de la laisser pénétrer dans la vie. A cet égard, il faut relever le renseignement qu'il donne le 25 février 1831. De nombreuses pétitions, assure-t-il à sa femme, sont parvenues aux autorités vaudoises contre la liberté religieuse et la tolérance qui pourrait être accordée aux cultes « dissidents ». Dans la même lettre, et sans se livrer à de grandes démonstrations de piété ni à d'interminables discussions de principes, il ajoute : « Cependant celles (les pétitions) qui demandent la tolérance sont encore plus nombreuses et même de beaucoup. Grâce à Dieu, cela prouve que l'opinion s'éclaire et que nous sommes en progrès ».

Le 25 février 1832, les président et secrétaire du Grand Conseil du Canton de Vaud, André Gindroz et Daniel Alexandre Chavannes, signent et scellent du sceau de l'Etat les instructions données à Alphonse Nicole, premier député à la Diète qui doit se réunir à Lucerne le 12 mars 1832.

Cette Diète a pour objet principal la pacification du canton de Bâle. Le 18 octobre 1830, une assemblée de citoyens, réunis à Bubendorf, avaient pris l'initiative d'une pétition demandant la revision de la constitution bâloise de 1814. En vertu de cette constitution, les députés de la campagne — autrefois sujette de la ville — n'occupent que les deux cinquièmes des sièges du Grand Conseil.

Une insurrection, ayant à sa tête Etienne Gutzwyler, entend imposer sa manière de voir par la force. Les paysans armés se heurtent à la troupe. Le gouvernement adresse alors à la campagne des paroles de paix et lui offre, « à défaut d'une conciliation désirable, l'expédient d'un divorce politique, préférable à la guerre civile »¹.

La « conciliation désirable », il appartient à la Diète d'en rechercher les moyens : le 19 juillet 1831, elle garantit la constitution bâloise ; pourtant, le 9 septembre 1831, une occupation militaire lui paraît s'imposer et le 17 du même mois le Grand Conseil vaudois décide de ratifier l'arrêté décrétant l'envoi d'un corps de troupes fédérales dans le canton de Bâle.

La question de la séparation de Bâle-Ville et Bâle-Campagne se pose dans toute son acuité. Le 22 février 1832, le gouvernement bâlois retire son administration des communes dissidentes. Cette mesure n'améliore pas la situation et n'éteint point la guerre civile.

(A suivre.)

¹ *Lettres d'Alexandre Vinet* (Lausanne, 1882, 2 vol. in-8), t. I, p. 246.